



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	5	3

SEANCE du vendredi 31 janvier 2014

OBJET : 00-13 - CHEMIN SAINT-PECHAIRE - RÉSIDENCE GREEN PARK - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE ✓

Le vendredi 31 janvier 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/01/2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

364/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 FEV. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 7 FEV. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-13 - CHEMIN SAINT-PECHAIRE - RÉSIDENCE GREEN PARK - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) conduit actuellement une opération de logement social – située 96, chemin Saint-Péchaire à Antibes et intitulée «Résidence Green Park» – en vue d'acquérir en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*) 10 logements locatifs (6 PLUS, 3 PLAI & 1 PLS) dans un programme de construction neuve comportant au total 30 logements.

Ces 10 logements se répartissent en 8 T3 et 2 T4.

La conception de ce programme répondra aux exigences du label Bâtiment Basse Consommation.

La Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a accordé pour cette opération une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % des emprunts contractés, par délibération en date du 16 Décembre 2013. La programmation des travaux prévoit une livraison de ces logements au 4^{ème} trimestre 2014.

Le coût final de cette opération s'élève à 1.856.438,23 €, calculé sur la base d'un taux de TVA de 7%.

Un plan de financement a été arrêté comme suit, qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 172.857,00 € à ce programme :

Prêt PLUS travaux 40 ans	570.743,06 €	30,74 %
Prêt PLUS foncier 50 ans	271.745,62 €	14,64 %
Prêt PLAI travaux 40 ans	250.207,76 €	13,48 %
Prêt PLAI foncier 50 ans	119.130,42 €	6,42 %
Prêt PLS 40 ans	145.353,00 €	7,83 %
Subvention État PLUS	3.000,00 €	0,16 %
Subvention État PLAI	36.000,00 €	1,94 %
Subvention surcoût État	25.200,00 €	1,36 %
Subvention surcoût 1%	25.200,00 €	1,36 %
Subvention Ville d'Antibes	172.857,00 €	9,31 %
Prêt 1% ASTRIA	60.000,00 €	3,23 %
Fonds propres	177.001,37 €	9,53 %
TOTAL TTC	1.856.438,23 €	100,00 %

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 172.857 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L.n302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déduction interviendra au titre de l'année suivant la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbains*).

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % sur présentation de la situation attestant de l'achèvement des travaux « hors d'eau et hors d'air », soit 103.714,20 € ;
- le solde, correspondant aux 40 % restants, sur présentation du plan de financement définitif de l'opération et du décompte général définitif ou récapitulatif de l'ensemble des appels de fonds, soit : 69.142,80 €.

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de 3 (TROIS) logements PLUS/PLAI :

- 1 (UN) logement de type « T3 » PLUS ;
- 1 (UN) logement de type « T3 » PLAI ;
- 1 (UN) logement de type « T4 » PLUS, dont l'attribution sera gérée par la CASA.

00-13 - CHEMIN SAINT-PECHAIRE - RÉSIDENCE GREEN PARK - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

Les modalités de versement de la subvention ainsi que celles afférentes à la réservation des logements susvisés font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

A cet effet, les crédits nécessaires, soit 172.857 €, seront inscrits sur les budgets primitifs des exercices 2013 & 2014 selon la répartition suivante :

- la somme de 103.714,20 € sera inscrite sur le budget primitif 2014 ;
- la somme de 69.142,80 € sera inscrite sur le budget primitif 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SACEMA portant sur la réservation de 3 logements de type PLUS/PLAI dans l'opération « Résidence Green Park », située 96 chemin Saint-Péchaire à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant de 172.857 € dont les crédits seront inscrits :

- sur le budget primitif 2014, pour la somme de 103.714,20 € ;
- sur le budget primitif 2015, pour la somme de 69.142,80 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-13 - CHEMIN SAINT-PECHAIRE - RÉSIDENCE GREEN PARK -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR
L'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION
AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de
l'acte :** 07/02/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 07/02/2014

Numéro de l'acte : DCM364-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140131-DCM364-14-DE

Date de décision : 31/01/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions